	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-288

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andrea KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCIANA à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 21 mai 2021	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la DG Valorisation du territoire	<i>N° 2021-288</i>

**Saint-Médard-en-Jalles - Mérignac - Opération d'intérêt métropolitain Bordeaux
Aéroparc - Requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot - Ouverture de
la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I - RAPPEL DES ELEMENTS DE CONTEXTE DE L'OPERATION

L'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroparc figure parmi les territoires prioritaires de développement économique de Bordeaux Métropole, avec pour double fonction de contribuer à l'attractivité de la Métropole à l'échelle nationale et internationale en donnant une forte visibilité à ses atouts territoriaux stratégiques et d'être un territoire de valorisation à effet d'entraînement pour toute la Métropole. Elle vise la création de 10 000 emplois à horizon 2030.

Le secteur de l'aéroport de Bordeaux dispose de deux atouts majeurs : de grands fonciers disponibles, notamment avec des accès aux pistes de l'aéroport, et la présence de grands industriels de la filière aéronautique-spatial-défense, ainsi que des sous-traitants aéronautiques, des Petites et moyennes entreprises (PME) – Petites et moyennes industries (PMI) et des start-up, hébergées notamment par la technopole bordelaise Technowest. Le développement de ce secteur se doit également de trouver un juste équilibre entre la préservation d'espaces naturels de grande qualité écologique et paysagère et l'aménagement de nouveaux terrains à vocation économique.

En septembre 2015, la création de l'OIM Bordeaux Aéroparc a été actée par Bordeaux Métropole, sur un périmètre de 2 500 hectares, comprenant le périmètre initial de l'Aéroparc, le parc tertiaire de Mérignac, la base aérienne 106, les équipements de loisirs des Girondins et de Décathlon (...) sur les trois communes de Mérignac, Saint-Médard-en-Jalles et du Haillan. Suite aux deux extensions actées en 2019 (814 ha sur Saint-Médard-Jalles et 42 ha sur Mérignac), le périmètre de l'OIM couvre désormais 3 371 hectares.

Fin 2019, l'aéroport de Bordeaux s'est hissé en première position des meilleures croissances des grands aéroports régionaux français : + 13,3%, avec le franchissement du cap symbolique des 7,7 millions de passagers. L'international a porté ce record de trafic grâce aux nombreuses lignes ouvertes dans la continuité des forts développements générés depuis 2009, notamment avec l'ouverture du terminal low-cost. En 2020, la crise sanitaire et économique liée au coronavirus a fortement impacté l'activité aéroportuaire engendrant une baisse de fréquentation de 76,5%.

Ce secteur économique, fort de 40 000 emplois, dispose d'une forte attractivité, comme en témoignent le regroupement des établissements Thalès à Mérignac (2 600 salariés) ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment de 25 800 m² à destination tertiaire destinés aux

bureaux d'études (+ 1 500 emplois) « Dassault 2020 » ainsi que le campus d'innovation 3D de Safran (+ 200 emplois).

II – LES ENJEUX DE CIRCULATION ET DE DEPLACEMENT

Le développement de ce projet d'intérêt métropolitain dépend étroitement des performances offertes en matière d'accessibilité et des relations établies avec le système de transports en commun de l'agglomération.

L'Opération d'intérêt métropolitain est desservie par quatre échangeurs (9, 10, 11 et 12) de la rocade et est traversée par plusieurs voies structurantes d'agglomération à fort trafic. Cependant, le réseau secondaire et local reste aujourd'hui insuffisant et le maillage de ce territoire reste encore à compléter et à recalibrer afin d'absorber le trafic en constante augmentation.

Actuellement, ce secteur est sujet à de fréquents phénomènes de saturation du trafic automobile. Il concentre des problèmes d'accessibilité majeurs avec une véritable difficulté à concilier les flux de transit pendulaires (nord-sud entre le Médoc et les zones d'emplois de l'ouest de l'agglomération, et est-ouest entre l'agglomération de Bordeaux et le bassin d'Arcachon) et les flux qui lui sont propres.

La Métropole a déjà réalisé des investissements importants en matière de desserte en transports en commun (arrivée de la ligne A du tramway avenue de Magudas au Haillan), de requalification et de création de voiries (mise à deux fois trois voies de la rocade, voie nouvelle Marcel Dassault ouverte en septembre 2016) et a mené des études visant à structurer l'offre de déplacements sur ce secteur.

En parallèle, face à la forte prédominance de l'automobile et à la congestion croissante qui en découle, et en vue de ménager les conditions de développement de ce secteur, un plan guide de l'OIM Bordeaux Aéroport ainsi qu'un programme des équipements publics ont été élaborés.

Les objectifs de ce programme sont :

- d'une part, assurer un report modal vers les modes alternatifs à la voiture solo. Pour ce faire, il convient notamment de faciliter l'accès vers le réseau des transports en commun performant, trouver des solutions innovantes avec les entreprises pour la gestion du dernier kilomètre, améliorer les cheminements piétons en cœur de site et faciliter les liaisons cyclables nord / sud en particulier ;
- d'autre part, faire cohabiter le flux de transit (qui représente environ un quart des flux sur ce secteur) et le flux d'échange et assurer une circulation plus fluide, en utilisant notamment au maximum la rocade pour limiter le transit nord / sud au strict minimum sur le territoire, et en développant la capacité viaire du secteur.

A ce jour, la seule voie structurante métropolitaine qui traverse le secteur de l'OIM du nord au sud est le Boulevard technologique. Cette voie est, dans sa partie centrale, parallèle à la rocade et les parties nord et sud du boulevard sont respectivement les avenues de Magudas et François Mitterrand connectées à la rocade.

A l'Ouest du Boulevard technologique, les avenues Mazeau/Touban/Pagnot, au nord de l'avenue Marcel Dassault et dans le prolongement de l'avenue de Bellevue sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important et suffisant.

III - OBJECTIFS DE L'OPERATION ENVISAGEE

Sur le territoire de l'OIM Bordeaux Aéroport ou à proximité, plusieurs actions stratégiques sont envisagées dont notamment le développement du maillage viaire complémentaire nord/sud avec de nouvelles voiries et de nouveaux barreaux pour mieux répartir les flux et diminuer les phénomènes de congestion.

Le renforcement maîtrisé du réseau viaire consiste, en partie, en la réalisation d'aménagements ou de requalification de voiries dont font partie les avenues Mazeau/Touban/Pagnot (secteur nord Aéroparc/quartier Drolin), objet de la présente délibération, permettant au flux de transit de contourner le périmètre de l'OIM et ainsi soulager le Boulevard technologique. Le projet prévoit la requalification (y compris carrefours et la création d'une voie verte) des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot sur environ 3,5 km en cumulé (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) et le déploiement d'aménagements en faveur des mobilités douces (cycliste et piéton).

S'agissant d'un projet d'aménagement de voirie d'un montant supérieur à 1,9 millions d'euros, il entre dans le champ d'application de la concertation du Code de l'urbanisme (articles L.103-2 et suivants).

Le périmètre de la concertation est le suivant du nord au sud (cf. plan de localisation annexé) :

- l'avenue de Mazeau (portion comprise entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Touban) ;
- l'avenue de Touban (située entre l'avenue de Pagnot et l'accès au site d'Ariane Group) ;
- l'avenue de Pagnot (portion comprise entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault). Le raccordement sur l'avenue Marcel Dassault est inclus dans le projet.

Ce projet de voirie a vocation à créer un axe structurant sécurisé pour absorber le trafic entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault et à améliorer la desserte des projets d'aménagement économique qui sont existants ou à venir :

- le site Galaxie au nord-est qu'il est proposé de développer autour des opérations récemment réalisées ou en cours de développement (Porte de Galaxie, Galaxie 4) ;
- la frange de services au sud autour de la déchetterie et de la Grande Jaugue ;
- le site des clairières de Drolin, de part et d'autre du tronçon sud de l'avenue de Pagnot.

Ainsi, les objectifs poursuivis par le projet de voirie mis à la concertation sont les suivants :

- **créer un axe métropolitain nord-sud** : cet axe aura vocation à accueillir le trafic pendulaire et de transit entre les zones d'habitat du nord et de l'ouest en direction des entreprises situées à proximité de la plaque aéroportuaire et en direction du sud de l'agglomération. Il sera complémentaire du Boulevard technologique ;
- **aménager un axe de desserte structurant du projet de l'OIM, des nouveaux quartiers Circuits Drolin et des opérations d'aménagement en cours ou à venir**. Il devra permettre la circulation des bus, des poids lourds, et des véhicules légers sur l'ensemble du linéaire ;
- **requalifier l'accès ouest des sites Ariane Group et Safran Céramics** ;
- **développer un réseau de modes doux** : création d'un axe vert sur l'axe Mazeau-Touban-Pagnot permettant de garantir la continuité des parcours et offrir un aménagement confortable aux cyclistes et aux piétons par la réalisation d'une voie verte continue traitée en allée forestière ;
- **valoriser le patrimoine végétal existant** : l'axe Mazeau-Touban-Pagnot adopte une figure forestière, et tire parti de sa forte identité en traversée des paysages existants de la forêt Drolin. La structuration végétale de cet axe reposera principalement sur la valorisation du patrimoine arboré existant et sera accompagnée par le paysage des parcelles privées, avec le maintien de part et d'autre de larges reculs non bâtis ;

- **prendre en compte les enjeux environnementaux et préserver les continuités écologiques** intégrant la réalisation des ouvrages et des aménagements nécessaires ;
- **améliorer la gestion hydraulique** des voies.

Pour atteindre ces objectifs, des acquisitions foncières seront nécessaires. Dans ce cas, une Déclaration d'utilité publique (DUP) pourrait être envisagée. Des autorisations environnementales seront également obligatoires.

IV – ENVELOPPE PREVISIONNELLE DE L'OPERATION

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 18,5 millions d'euros. Elle intègre l'ensemble des dépenses de l'opération, à savoir :

- les études préalables et les études techniques ;
- les frais de maîtrise d'ouvrage ;
- les acquisitions foncières et indemnités diverses ;
- les frais de maîtrise d'œuvre ;
- les travaux d'infrastructures (voiries, réseaux ...).

V – OUVERTURE ET MODALITES DE LA CONCERTATION

La procédure de concertation, mise en œuvre par Bordeaux Métropole avec l'appui des communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Mérignac, se déroulera selon les modalités suivantes :

un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- aux Mairies de Saint-Médard-en-Jalles et de Mérignac ;
- au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole ;
- à l'Hôtel de Bordeaux Métropole ;

Où ils pourront être consultés par le public, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, en vue de recevoir les observations ou suggestions éventuelles de la population.

La concertation sera également ouverte sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole en ligne sur le site www.participation.bordeauxmetropole.fr lequel comportera les mêmes éléments que les registres papier et mettra à disposition du public un registre électronique afin que les personnes intéressées puissent faire part de leurs remarques et propositions directement via ce site.

Deux réunions publiques seront prévues pendant cette concertation. Les documents diffusés seront portés à la connaissance du public par une insertion dans les dossiers papier et numérique.

Un ou plusieurs documents pourront également être versés pendant cette période pour alimenter et enrichir la concertation. Le public sera tenu informé du versement de ces compléments via une information sur le site internet de la participation et un avis d'affichage en mairie.

Le dossier de présentation comprendra notamment :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales. Ce dossier sera également consultable sur le site internet de Bordeaux Métropole ;
- un plan de situation ;
- la présente délibération ;
- un registre de concertation destiné à recueillir les observations du public.

Indépendamment de la présente délibération, la publicité de cette concertation, prenant la forme d'un avis de concertation publique, sera réalisée par insertion dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Mérignac, au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole, au siège de Bordeaux Métropole et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole tant pour son lancement que pour son achèvement.

Les dates de réunions publiques seront précisées selon les mêmes modalités de publicité.

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L103-2 et suivants et R103-1 et suivants,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole souhaite requalifier les voies Mazeau, Touban et Pagnot, compte tenu de la situation actuelle de saturation du secteur, et de son évolution à venir, avec la réalisation de plusieurs projets d'aménagement économique,

CONSIDERANT QUE la concertation sur le projet d'aménagement de requalification des voies Mazeau, Touban et Pagnot est rendue nécessaire en raison de la nature des aménagements envisagés,

CONSIDERANT QUE cette concertation peut également permettre de mieux appréhender les attentes des riverains, usagers et entreprises de ce secteur,

DECIDE

Article 1 : de procéder à une concertation au sens des articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme sur le projet de requalification des avenues de Mazeau, Touban et Pagnot situé sur les communes de Saint-Médard-en-Jalles et de Mérignac.

Article 2 : d'approuver les objectifs poursuivis par ce projet :

- créer un axe métropolitain Nord-Sud ;
- aménager un axe de desserte structurant du projet de l'OIM, des nouveaux quartiers Circuits/ Drolin et des opérations d'aménagement en cours ou à venir ;
- requalifier l'accès Ouest des sites Ariane Group et Safran Céramics ;
- développer un réseau de modes doux ;
- valoriser le patrimoine végétal existant ;

- prendre en compte les enjeux environnementaux et préserver les continuités écologiques ;
- améliorer la gestion hydraulique des voies.

Article 3 : d'ouvrir la concertation préalable à la réalisation du projet évoqué.

Article 4 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans le présent rapport.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation y compris, le cas échéant, à en préciser les modalités, et à en fixer la date de lancement effectif et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS

Périmètre de la concertation

